

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS.

JE CROIS, J'ESPERE ET J'AIME.

Feuilleton du " Courrier du Canada. " 20 MARS 1876.

L'HERITIER MANDARIN.

(SUITE.)

—Pourquoi Anna était-elle sortie? dit-il: pour chercher quelques secours, sans doute?

—Non, dit le père sèchement; parce que je l'avais battue.

—Et pourquoi battre cette enfant, s'écria Charles presque en colère?

—Pourquoi? dit l'homme en hésitant, pendant que sa femme lui faisait signe de se taire et qu'Anna se serait contorsionnée sur son visage, pour quoi? hum! parce que je voulais voler et qu'elle ne voulait pas; voilà pourquoi, ajouta le malheureux en relevant la tête.

Charles sentit un hoquet de dégoût lui monter à la gorge. Ce n'était plus la misère qu'il avait devant lui, c'était le crime; mais cette impression passa vite, il était en progrès et il comprit que tout cela n'était que la conséquence d'une même cause; aussi n'essaya-t-il pas de faire avouer à cet homme qu'il avait en tort, il ne répondit même pas à ce qu'il venait de dire.

—Tout cela peut être vrai, reprit Charles, mais c'est Dieu qui m'a mis sur le chemin de votre fille. C'est Dieu, continua-t-il en s'échauffant, qui m'avait disposé le cœur à l'avance; car hier, entendez-vous bien, hier, j'aurais appelé un sergent de ville et fait arrêter votre enfant.

Le père baissa la tête et réfléchit pendant quelques instants.

—C'est un hasard, dit-il. C'est égal, ajouta-t-il moins brusquement, merci.

Et il tendit sa main à Charles qui la prit sans hésiter. La main d'un voleur, d'un mendiant, dans la main fine et bien gantée de M. Charles Rimbert (car notre ami avait de grandes prétentions à ce genre de beauté); qu'auraient dit ses amis du ministère? Eh qu'importait en ce moment à Charles ce qu'on aurait pu dire? Sa pensée était bien loin du ministère des Finances, ou des salons parisiens; bien loin aussi du bouge du faubourg de Plaisance; son esprit était en Chine, près de son cousin Edouard, et il semblait l'entendre dire de sa voix douce et amicale: C'est bien, mon frère Charles, c'est bien!

Cette idée s'empara tellement de l'esprit de Charles, que, sans s'en apercevoir, il garda dans la sienne la main du malheureux et la pressa machinalement pendant quelques minutes. Le silence le plus profond régnait dans la chambre; la femme s'était assise sur un escabeau à demi-brisé, les enfants s'étaient levés et entouraient les deux hommes. Charles ne voyait rien, perdu dans ses réflexions et serrant toujours cette rude main dans sa main gantée.

Quand Charles releva la tête, il fut profondément surpris des regards ébahis, stupéfaits de tous ceux qui étaient devant lui. Ses yeux firent le tour de la chambre pour en chercher la cause, mais inutilement; non, ce que cette femme, ce que ces enfants regardaient ainsi, c'était le Monsieur donnant la main au misérable chef de la famille!

Pour celui-ci, lorsque Charles lâcha sa main, il alla tomber accroupi dans un coin de la chambre, il baissa son front sur ses genoux, et des sanglots étouffés se firent entendre.

Charles sentit que toute parole eût été faible devant cette émotion. Il attrista la petite Anna près de la porte, lui remit quelque argent, lui fit quelques recommandations, et, la baissant au front, sortit en disant: Je reviendrai demain soir.

Au moment où il traversait la cour, il entendit les sanglots de l'homme qu'un reste d'orgueil avait retenus en sa présence et qui éclataient aussitôt violemment que des cris de rage. Charles secoua la tête et pria. A ce moment une horloge sonna trois heures du matin, car il était minuit quand l'enfant l'avait accosté. Ces sons le firent trassailir: il y avait juste un an qu'il s'était endormi en souhaitant la mort d'un homme.

Non, mais il dit en baissant la tête — Missionnaire!

VIII. Le lendemain, en s'éveillant, Charles se sentit un autre homme. A l'heure où d'ordinaire il sommoillait encore, bercant sa paresse, il y avait longtemps déjà qu'il était sorti: il avait tant de choses à faire! et, comme c'était un garçon fort exact dans

son service, il tenait à son bureau à l'heure réglementaire. A son grand étonnement, toutes ses courses étaient terminées et il arriva cependant au ministère dix minutes plus tôt que les autres jours. Cela ne surprit pas les gens habitués à observer quelque peu; c'est un fait avéré que nulle occupation, nul travail n'absorbent autant un homme que cette fonction si facile à remplir, semble-t-il: n'avoir rien à faire. Si quelqu'un se fait attendre à un rendez-vous, oublie l'heure d'un repas, manque à quelque strict devoir de politesse, ou s'exerce de ne pas vous rendre un service, soyez bien assuré que celui-là n'a rien à faire.

Je n'essaierai pas d'énumérer tout ce que fit Charles pendant cette matinée; qu'il suffise de dire que son esprit, surexcité par le spectacle de la veille, avait pris une énergie, une sûreté de décision qui ne lui étaient pas habituelles. Cela était tellement visible, que l'extérieur même de Charles s'en était ressenti; sa parole était plus ferme, son attitude moins indolente. Ses collègues du bureau s'en aperçurent, et l'un d'eux, qui avait la spécialité des plaisanteries, dit, pendant que Charles était à déjeuner, que "la belle au bois dormant s'était éveillée".

A l'heure qu'il avait indiquée à la petite Anna, Charles gagna le faubourg de Plaisance et la triste maison où il avait commencé, la veille, son apprentissage de la charité. Ce qu'il avait vu, à la pâle clarté de la lune, lui sembla plus affreux encore éclairé par le grand jour. Ce fut après avoir hésité pendant quelques instants, et avoir même fait quelques pas en arrière, que Charles pénétra dans la cour et gravit l'escalier branlant.

A peine son pied s'était-il posé sur la première marche, que la porte de la galerie s'entrouvrit doucement; deux ou trois petites têtes passèrent par l'ouverture et une voix enfantine s'écria:

—Voilà, c'est lui; papa, c'est le monsieur qui a des gants!

Charles, en entrant dans la chambre, fut frappé du changement qui s'y était opéré; une table, quelques chaises et deux grandes paillasses pleines de paille fraîche, en composaient tout le mobilier; mais quand il était venu pour la première fois il n'y avait rien que les quatre murs humides et délabrés. Sur la table, on avait placé les provisions apportées le soir précédent, et dont une très petite partie avait été consommée. Les deux bouteilles de vin que Charles avait achetées étaient intactes.

La transformation ne s'était pas arrêtée au mobilier; les enfants avaient un air de propreté et presque de parure; leurs petits cous étaient couverts, les petites jambes n'étaient plus nues.

Charles regarda tout avec un sentiment de joie et d'orgueil.

—C'est moi qui ai fait cela! se dit-il.

C'était le vieil homme qui se glorifiait. Quelques secondes de réflexion lui firent reconnaître qu'il n'était que l'instrument d'une autre volonté.

(à suivre.)

LETTRE PASTORALE DE Monseigneur l'évêque d'Angers

sur les devoirs des chrétiens dans la vie civile et mandement de carême pour l'an de grâce 1876

[Suite et fin.]

II

Soumission à l'autorité, obéissance aux lois, tel est le premier devoir du chrétien dans la vie civile. Mais, pour que l'ordre et l'harmonie régissent dans le corps social, il ne suffit pas que la tête domine les membres; il faut de plus que les membres soient unis entre eux. C'est le propre de l'association de multiplier les forces par le secours et par l'assistance réciproque. "Le frère, aidé de son frère, est comme une ville forte," dit l'Écriture sainte: "Frater qui adjuvat a fratre quasi civitas firma" (11). La société est la mise en commun de toutes les lumières et de toutes les énergies individuelles; elles sont fondées sur le besoin que chacun a de tous, et sur la profit qui revient à tous de chacun, dans la poursuite d'une même fin. C'est pourquoi le Sage disait encore: "Mieux vaut être deux ensemble, que d'être seul, car on trouve une grande utilité dans cette union. Si l'un tombe, l'autre le soutient. Malheur à celui qui est seul! S'il tombe, il n'a personne

qui le relève (12)."

Pour montrer que tous les membres d'une société doivent contribuer pour leur part au bien général, et que nul ne saurait se passer du secours des autres dans les affaires de la vie, l'apôtre empruntait au corps humain cette comparaison devenue proverbiale à force de justesse et de clarté: "Dans l'ordre que Dieu a établi, s'il y a plusieurs membres, il n'y a qu'un corps. L'œil ne peut dire à la main: je n'ai que faire de votre assistance; ni la tête dire aux pieds: vous ne m'êtes pas nécessaires. Mais, au contraire, les membres qui paraissent les plus faibles sont ceux dont on a le plus besoin, toutes choses, honorant d'avantage ce qui est moins honorable en soi, afin qu'il n'y ait pas de dissensions dans le corps, mais que tous les membres conspirent également au bien les uns des autres (13)."

Tel est, N. T. C. F., le plan divin dans l'établissement de la société civile; et c'est ce qui en fait la souveraine beauté. Par là tout se relève, tout comprend un caractère d'utilité générale. Les fonctions les plus humbles acquièrent leur noblesse, et il n'est pas de profession qui ne puisse mériter l'honneur. L'ouvrier qui construit nos demeures, le laboureur qui cultive nos champs, le magistrat qui veille à l'exécution des lois, le soldat qui défend l'ordre et les libertés publiques, le prêtre qui se dévoue au salut des âmes, tous ont leur grande et belle part dans le concert social. Chacun accomplit à sa manière le précepte de l'assistance réciproque, suivant ce qui est écrit: "Dieu a chargé chaque homme d'avoir soin de son prochain." Et mandait illis unicuique ut promissionem suo (14).

Rien n'est donc plus contraire à l'idée même de la société civile que l'égoïsme. Ne songer qu'à soi, lorsqu'il faudrait aussi s'inquiéter des autres; sacrifier le bien public à l'ambition personnelle, et placer l'intérêt particulier au-dessus de l'intérêt général, c'est renverser tout l'ordre des relations humaines. Et qui oserait dire que telle n'est pas l'une des plaies dont nous souffrons davantage à notre époque? Est-ce le dévouement au pays qui inspire toutes ces compétitions dont le triste spectacle s'étale à nos yeux? Qui a vraiment souci du salut de la nation, au milieu de ces rivalités de personnes et de partis? Sont-ils en grand nombre, ceux qui savent s'effacer devant le mérite, faire taire leurs opinions, quand les principes commandent, et refouler au fond du cœur leur amour propre blessé, lorsqu'il y a des destinées de tout un peuple? Si l'esprit de sacrifice prévalait sur l'égoïsme, verrions-nous tant d'hommes s'attacher opiniâtrement à leur sens propre, en dépit de l'évidence même, et risquer de tout compromettre plutôt que de renoncer à leurs préjugés? C'est parce que l'on se cherche soi-même, sous l'apparence du dévouement, que la chose publique disparaît dans le conflit des vanités jalouses et des médiocrités avides. Faut-il s'étonner dès lors que la division règne partout, et que l'intérêt commun soit devenu impuissant à rapprocher entre eux les enfants d'une même patrie?

Ah! sans doute, à l'une de ces heures solennelles où il s'agit de ramasser dans un élan suprême toutes les forces vives du pays, pour la défense de son honneur et de sa liberté, tous les cœurs se rallient et le dévouement se trouve unanime et fidèle. L'on se souvient alors que tout intérêt personnel doit fléchir devant le bien général. Des exemples récents sont là pour attester que ce sentiment, grâce à Dieu, n'est pas éteint parmi nous. Mais est-il de même dans le train ordinaire de la vie civile? Que d'insouciance chez la plupart pour les questions les plus dignes d'occuper l'attention! On dirait que les affaires du pays ne les touchent en rien, et qu'il leur importe peu de marcher vers le salut ou vers la ruine. Pour peu que l'accomplissement d'un devoir leur impose quelque gêne, ils s'en dispensent sous le prétexte le plus léger. Ils renvoient à d'autres le sacrifice, ne retenant pour eux-mêmes que la jouissance.

Triste conséquence des habitudes de mollesse qui ont pénétré dans tous les rangs de la société! Pourvu que l'on ne se sente pas troublé dans son repos, le reste paraît indifférent; et l'on a pas le courage d'enlever au plaisir le peu de temps et de soin que réclamerait le bien public. Qu'arrive-t-il par suite de cette indifférence coupable? Le champ reste ouvert aux entreprises des méchants; le mal suit son cours, sans rencontrer de

barrière; et, après s'être endormi dans une fausse sécurité, on se réveille devant un péril qu'il eût été facile de prévenir, avec moins de présomption et plus de bonne volonté.

Ainsi, pour nous servir d'un exemple, N. T. C. F., dans quelques jours vous allez être appelés à remplir l'un des devoirs les plus importants de la vie civile. Suivant le choix que vous ferez, les intérêts de la religion et de la patrie pourront se trouver sauvegardés ou gravement compromis. Il sortira de vos suffrages une garantie de prospérité ou un élément de ruine. Quelle responsabilité! Et se pourrait-il qu'un chrétien traitât à la légère une question si sérieuse? C'est un principe de morale, que chacun est tenu de concourir au bien général dans la mesure de ses forces. Quiconque s'y refuse, manque à son devoir et charge sa conscience. Si le mal triomphe par suite de notre négligence à le combattre, nous en portons la faute, et Dieu nous en demandera compte.

S'abstenir en pareil cas, se tenir à l'écart, au lieu de participer à l'effort commun, c'est le fait d'un homme mal éclairé sur ses obligations ou peu soucieux de les remplir. Il n'y a pas de distance qui doive nous arrêter ni d'affaire qui puisse nous retenir lorsqu'il s'agit d'un acte dont dépendent les destinées du pays. Ce sacrifice, fut-il aussi lourd qu'il est léger, vous le devriez encore à vous-mêmes, qui êtes intéressés tout d'abord au choix de vos mandataires; à vos familles, dont l'avenir est entre vos mains; à la patrie, dont la prospérité est la vôtre; à l'Église, que vous avez le devoir de défendre autant qu'il est en vous. Ici la conscience parle, et sa voix est souveraine.

Elle parle, N. T. C. F., pour vous dire quel soin il faut apporter dans l'accomplissement de ce devoir. Car c'est encore un principe de morale que le mal commis par un homme est imputable à ceux qui lui en ont fourni le moyen. Si donc, par suite de choix irréflectis, le pouvoir tombait aux mains de ceux qui annoncent hautement le projet de bannir l'instruction religieuse de nos écoles, de détruire la liberté de l'enseignement chrétien et de rompre les derniers liens qui rattachent l'Église à l'État, quels regrets ne seraient pas les vôtres? Voilà pourquoi, en ce moment plus que jamais, c'est pour nous tous une obligation rigoureuse de n'être que des hommes sincèrement dévoués à la religion et prêts à la défendre contre les attaques de ses ennemis.

Ces hommes-là, soyez-en sûrs, ces hommes de foi et de conscience seront aussi les meilleurs gardiens de l'ordre et les protecteurs les plus vigilants de vos intérêts temporels. Agissez dans cette affaire comme dans celles où vous avez coutume de montrer le plus de prudence et de circonspection. Si vous n'êtes pas suffisamment éclairés sur les hommes et les choses, prenez conseil auprès de ceux qui méritent votre confiance par la droiture de leurs intentions et la dignité de leur vie. Ecoutez, non pas les plus bruyants, mais les plus sensés; allez du côté où se trouvent, avec l'intelligence et la fidélité aux principes, les mérites acquis et les services rendus. Demandez-vous auprès de qui vous cherchiez des lumières, s'il s'agissait de prendre une décision sur ce qui vous touche de plus près. Ainsi remplirez-vous votre devoir en pleine connaissance de cause, comme il sied à des chrétiens qui cherchent à éloigner de leurs actes l'erreur et la passion.

III.

L'égoïsme est la grande plaie de la société civile; l'on ne peut y remédier que par le dévouement et l'esprit de sacrifice. Et cependant, tout n'est pas dit pour le chrétien, lorsqu'il a rempli ces devoirs de secours mutuel et d'assistance réciproque qui incombent à tous les membres du corps social. C'est la raison même qui commande ces choses; et les lois de l'ordre naturel suffisent pour en montrer la nécessité. Mais la foi va plus avant dans ses préceptes. L'ordre surnaturel auquel Dieu a daigné nous élever, entraîne d'autres obligations. Et comme la société civile a pour fin dernière l'affermissement et l'extension du règne de Dieu en ce monde, le chrétien est tenu d'y travailler non-seulement en tant que fidèle, mais encore comme citoyen, suivant sa fonction et dans la limite de son pouvoir.

Vainement, N. T. C. F., voudrait-on séparer la vie civile de la vie religieuse, se montrer chrétien dans l'une et non pas dans l'autre. La foi n'admet pas ce partage: elle veut influer sur toute la vie de l'homme, selon qu'il est écrit: "Le juste vit

de la foi": justus ex fide vivit (15). Il n'est aucun acte humain qui ne relève de la conscience; et la conscience du chrétien doit se former sur la loi de Dieu, dont l'Église est la gardienne et l'interprète inflexible. Faire abstraction de l'Évangile dans le devoir social, agir à l'extérieur comme si le christianisme n'existait pas, c'est n'avoir aucune idée de l'empire que la religion est appelée à exercer sur les âmes. Non, il n'y a pas une règle de conduite pour le dedans, et une autre pour le dehors; une morale qui oblige l'homme privé, sans attendre l'homme public.

Pour mériter son nom, le chrétien doit mettre de l'unité dans sa vie; et cette unité procède de la foi. De même que l'âme informe le corps, lui donnant ce qui le fait se mouvoir et agir, ainsi la foi est-elle, pour l'âme, le principe surnaturel du mouvement et de la vie. On ne la relègue pas dans un coin de l'esprit, inertie et stérile: elle donne le branle à tout l'homme, et rien n'échappe à sa direction. "C'est en toutes choses, disait l'apôtre, qu'il nous faut montrer tels que nous sommes, in omnibus exhibeamus nosmetipsos, en prenant la vérité pour règle, in verbo veritatis, et sans dissimuler ce que nous portons au fond du cœur, in charitate non ficta (16)." Ainsi accomplirons-nous le précepte du Seigneur: Qui confitebitur me coram hominibus, confitebor et ego coram Patre meo qui in caelis est: Quiconque m'aura confessé devant les hommes, moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux (17).

Il faut bien l'avouer, N. T. C. F., cette contradiction entre la vie civile et la vie religieuse est l'un des faits les plus étranges qui se soient produits de nos jours. A voir et à entendre certains hommes, l'on dirait que, pour eux, la foi s'arrête au seuil de la conscience, et qu'au delà, il n'y a plus lieu d'en tenir compte. Pourvu qu'ils qu'ils la respectent au for intérieur, ils croient avoir fait à la religion une part suffisante, la jugeant inutile ou incommode pour le reste. L'homme d'État se dédouble, pour ainsi dire; chrétien dans la vie privée il se montre indifférent ou pire encore dans la vie publique. Le professeur dans sa chair n'est plus le catholique qui, à l'Église ou ailleurs, avoue sa foi et la pratique. Dans l'administrateur hostile aux institutions religieuses vous cherchiez vainement le fidèle que vous avez vu s'asseoir à la table sainte.

Tel père de famille donne à ses fils l'exemple de la piété, qui ne craindra pas d'exposer leur foi aux périls d'un enseignement mauvais. Ici, c'est un négociant qui va le dimanche à la messe, tout en laissant son magasin ouvert au public; là, c'est un industriel qui entend respecter pour lui-même le repos dominical, mais qui en prive ses ouvriers par les travaux qu'il leur commande ou leur permet de faire. Ces contrastes qui affligent autant qu'ils surprennent, ou les retrouve de haut en bas et dans tout ordre de choses. Partout il y a tendance à cantonner la religion dans un coin de la vie, à ne lui laisser de prise que sur l'individu, à refouler les convictions au fond de l'âme, bref, à n'être chrétien qu'à demi, au lieu d'agir chrétiennement en tout et pour tout.

Or, c'est là une grave erreur, N. T. C. F., contre laquelle nous ne saurions trop vous prémunir. L'Évangile est la loi des sociétés, non moins que des individus. Son domaine n'est circonscrit ni par les limites étroites de la personnalité humaine, ni par la sphère moins restreinte du foyer domestique; il embrasse à la fois les États et les particuliers. L'Évangile de Jésus-Christ est "l'Évangile du règne de Dieu". Evangelium regni Dei (18); et le règne de Dieu ne peut être que complet. Rien ne saurait se soustraire à cette influence souveraine, pas plus les lois civiles et les institutions sociales que les actes privés de chaque homme.

Sans doute, à prendre les choses dans leur racine, le règne de Dieu est au-dedans de nous-mêmes, regnum Dei intra vos est (19); en ce sens, que l'empire de la foi a son siège dans l'âme vivifiée par la grâce divine; mais, c'est de là, comme de son foyer, que la lumière rayonne d'en haut doit rayonner au dehors, se réfléchir dans tous les actes de la vie, et sortir du domaine individuel pour pénétrer en tout sens l'ordre domestique et l'ordre social. Instaurare omnia in Christo, "restaurer toutes choses dans le Christ

(20), " tout, sans exception, l'âme humaine d'abord, et, par elle, la famille, l'État, la société humaine, voilà l'œuvre de l'Incarnation du Verbe. Mettre la main à cette œuvre, c'est le devoir de chaque chrétien; l'accomplir, c'est le travail providentiel des siècles.

Ah! que la société civile prendrait un autre aspect, si tous ses membres s'inspiraient de l'esprit évangélique; si chacun prenait la foi pour règle dans l'accomplissement de ses devoirs ou dans l'exercice de ses fonctions. Les divisions cesseraient aussitôt, pour faire place à l'union des intelligences et des volontés. L'État chrétien se reformerait de lui-même; et les passions révolutionnaires trouveraient une barrière invincible dans les principes du christianisme appliqués à l'ordre social. La France reviendrait ce que disait d'elle le Pape Anastase II, "une colonne de fer que Dieu élevait pour le soutien de son Église, pendant que la charité se refroidissait partout ailleurs (21)."

On l'appellerait de nouveau, suivant l'expression du pape Alexandre III, "ce royaume chéri et béni de Dieu, dont l'exaltation est inséparable de celle du Saint-Siège (22)." Nous reprendrions ainsi le cours de nos grandes destinées, interrompu par plus d'un demi-siècle d'erreurs et de fautes. Hâtons ce résultat, N. T. C. F., par nos paroles et par nos actes. Affirmons notre foi hautement et en toute circonstance: chrétiens au fond de l'âme, montrons-nous tels dans la vie extérieure et publique; car si "c'est du cœur qu'on croit pour la justice, c'est de la bouche que l'on confesse pour le salut"; corde creditur ad justitiam, ore autem confessio fit ad salutem (23).

Travaillons tous ensemble au triomphe de la sainte Église notre mère, chacun pour sa part et dans sa sphère: le mouvement des choses d'ici-bas n'a pas d'autre sens ni d'autre terme. Nous passerons, nous et nos œuvres; mais ce qui restera debout, à travers les épreuves et les contradictions de ce monde, c'est l'œuvre de Dieu. Plus nous aurons contribué à son succès, plus grand sera notre mérite.

Nous édifions la cité du temps, au prix de nos efforts et de nos sacrifices; mais l'éternelle cité, la cité de Dieu, est là qui nous attend, à la fin de notre carrière, pour nous recevoir dans son sein. C'est là, dans l'immortalité glorieuse, que se vérifiera pour nous la parole du Seigneur: Qui confitebitur me coram hominibus confitebor et ego cum Patre meo qui in caelis est: "Quiconque m'aura confessé devant les hommes moi aussi je le confesserai devant mon Père qui est dans les cieux.

Allemagne.

BULLETIN DE LA PERSÉCUTION.

Maintenant que le Reichstag allemand est clos et que la majorité des soi-disant libéraux a voté les lois pénales les plus dures, le langtag prussien va commencer ses travaux. M. de Bismark a présenté à cette assemblée de nouveaux projets de loi coercitifs.

L'un vise la religion protestante et se rapporte à l'organisation synodale.

L'autre traite de l'administration des biens des diocèses.

Il faut que le gouvernement se sente bien assuré de l'appui inébranlable des députés pour toucher ainsi aux affaires du protestantisme, dans une nation aux deux tiers protestante. La loi sur les biens des diocèses est une mesure dont il était question depuis longtemps; on voit compléter la loi sur les biens des paroisses. Le prêtre Schulz, de Jacobsdorf (Prusse occidentale), et le vicaire Hoppe ont été exilés d'une partie de la province.

Le prêtre Rozanski, de Gora, a répondu, à l'avis d'avoir à se démettre de ses fonctions, qu'il ne voyait pas quelle considération politique pouvait motiver cet ordre. Le tribunal des affaires ecclésiastiques va prononcer maintenant à ce sujet.

ÉVÉNEMENT IMPOSSIBLE EN ITALIE.—Un singulière aventure est arrivée dans une petite commune près de Bunzlau, en Autriche. Un beau matin, le caissier de la commune disparut; il avait laissé une lettre disant que, ne pouvant établir ses comptes pour l'année écoulée, il avait préféré quitter la place. On fit vérifier les comptes en supputant déjà ce que la commune aurait à payer, le

(15) Ep. aux Rom., I, 17. (16) II aux Cor., VI, 4. (17) S. Math., X, 32. (18) S. Marc., I, 14. (19) S. Luc., XVII, 21. (20) Ep. aux Ephés., 14. (21) Anast. II, Ep. 2e, ad Clodoveum. (22) Alex. III, Ep. 30. (23) Ep. aux Rom., X, 10.

caisier ayant probablement emporté une bonne somme. Le travail terminé, on trouva 90 florins de trop que le fonctionnaire timoré et incapable avait mis de sa bourse. On a télégraphié dans toutes les directions pour le rassurer et le faire revenir.

CANADA. Québec, 20 Mars 1876.

Trois.

Les trois petites cabanes que l'on promène depuis un mois sur la glace de la rivière St. Charles et des battures de Beauport excitent la curiosité du public. Que fait-on là-dedans ? De la tirance, afin de connaître combien est longue et profonde la patience des citoyens de Québec !

Oui, citoyens de Québec, que nous sommes patients !

Trois ans pour fixer le site du Bassin de radoub ! Trois ans pour avoir le site des édifices parlementaires ! Trois ans pour avoir la reconstruction du palais de Justice ! Trois ans pour les travaux d'améliorations du havre ! Trois ans pour voir commencer les travaux du chemin de fer du nord !

Remarquez bien lecteurs que ce chiffre trois est le symbole de l'éternité !

Que de trois nous passerons encore avant que tous ces travaux se fassent ?

Nous avons vu trois ministères locaux (Hon. Chauveau, Hon. Oulmont, Hon. DeBoucherville) trois ministères fédéraux (Hon. Dorion, Hon. Fournier, Hon. Cauchon) chefs de la province de Québec.

Et tous ces trois nous promettaient merveille, et nous n'avons encore rien !

Mais soyons sérieux. N'est-il pas temps que cette comédie, qui se joue à nos dépens, cesse ?

La bonne vieille ville de Québec demeurera-t-elle longtemps maltraitée comme une vieille en démence ? Sommes nous destinés à un tel mépris ?

La plupart de ces travaux pouvaient être exécutés cet hiver, et quel soulagement ils auraient procuré à nos classes ouvrières !

Le printemps arrive, et nous ne voyons encore aucun indice que ces travaux publics seront commencés.

Fête de l'Union St. Joseph.

Hier, nous avions le plaisir d'assister à la grande messe que l'Union St. Joseph faisait chanter à St. Sauveur de Québec, en l'honneur du patron de la société.

Tous les membres de la société, au nombre d'environ 250, s'étaient réunis, avant la messe, dans la salle du Conseil, à St. Sauveur. La procession ordinaire de la société eut lieu : elle passa, bannière déployée, par les rues St. Valier, St. Joseph, et remonta par la rue St. Onrs et se dirigea chez M. François Kirouack, président de l'Union St. Joseph. Après les salutations d'usage, la procession continua sa marche et fit son entrée dans l'église à 9 1/2 heures. Une magnifique bande de musique précédait la procession.

L'église était magnifiquement ornée : des banderoles bleues, blanches, rouges, se détachaient de la route, et toutes les balustrades étaient ornées de diverses couleurs, un grand nombre de drapeaux avaient été déployés au-dessus de la nef et du chœur. L'autel principal revêtu de ses plus beaux ornements, de riches bouquets disposés en amphithéâtre, brillait de mille feux. L'ensemble de l'ornementation présentait un riche coup d'œil. Les membres du comité d'organisation ont droit d'être fiers de leur bon goût.

A l'avant-chœur, assistaient Son Excellence le lieutenant-gouverneur, les honorables ministres locaux, M. P. Garneau et M. A. Chapleau, et l'honorable Elie Gingras, conseiller législatif, MM. Bigaouette, Rhéaume et l'Aide-de-camp du Gouverneur.

Au bas-chœur, étaient Madame Caron, Madame Garneau, Madame Chapleau, Madame Rhéaume, Demoiselles Caron, et plusieurs invités.

Aux pieds du chœur, sur une estrade, on voyait M. Frs. Kirouack président de la société "Union St. Joseph" entouré des officiers et de tous les membres de la société, avec leurs marques de distinction.

La messe fut célébrée par le révérend Père Dazé assisté de diacre et sous-diacre.

Un chœur composé des membres du chœur de St. Sauveur, aidés de quelques amateurs de la société Ste. Cécile, exécuta la messe pascale de Lambillote.

Chant magnifique et grandiose qui ravissait l'âme et nous transportait dans ces régions où existe le bonheur et la joie et la félicité !

Rien de plus émouvant, de plus onchante que ce chant d'église exécuté en chœur ! Les soli furent parfaitement rendus.

Voici le programme de la musique et du chant :

- Entrée. L'Éléon.—Grande marche. Bande. Messe pascale de L. Lambillote. Kyrie.—Soli. Melle. Art. Rhéaume et M. Dr. Chas. Gingras. Gloria.—Duo. Melle. F. Coulombe et M. Pouliot. Et in terra par.—Duo de Tenor et Basse. MM. Dr. Chas. Gingras et F. Gauvain. Gratias.—Duo, Solo et Alto. Melles. Art. Rhéaume et A. Venner. Qui tollis.—Soli. Mademoiselle Art. Rhéaume. Quoniam.—Solo de Basse. Dr. Chas. Gingras. Cuius Sancto.—Duo. Mademoiselle F. Coulombe et M. Pouliot. Graduel. Le Freluquet. Bande.

- Credo.—Chœur.—Patron omnipotent.—Quatuor. Melle. M. Pouliot et MM. Alf. Bédard, Art. Kirouack et Dr. Chas. Gingras. Genitum non factum.—Solo de Tenor. M. L. Bélanger, avec accompagnement de chœur. Et incarnatus est. Mademoiselle Art. Rhéaume. Crucifixus.—Solo de Basse. M. Art. Kirouack. Et in spiritu. Grand chœur avec Solo d'orgue. Offertoire.—"Les Rameaux"—Solo de Tenor, musique de L. Faure. M. Elz. Déry. Sanctus.—Grand chœur. Benedictus.—Quatuor. Melle. Art. Rhéaume, MM. Pouliot, Alf. Bédard et Art. Kirouack. Agnus Dei.—Solo de Basse par M. Dr. Chas. Gingras, solo de Tenor par M. Alf. Bédard. Sortie : Grande marche par la Bande.

Le chœur était sous la direction de M. J. B. Lapointe, organiste de St. Sauveur, qui mérite beaucoup de louanges.

Mlle Rhéaume chante toujours bien, nous pouvons ajouter qu'hier elle a encore mieux chanté ; les passages de Qui tollis, et Gratias ont été rendus avec toute l'âme, toute la poésie que renferme cette remarquable composition.

A l'offertoire, M. Elzéar Déry a chanté le beau cantique "les Rameaux" de Faure. M. Déry chante agréablement, sa voix est douce et suave. Il comprend la beauté de ce qu'il chante, aussi en donne-t-il l'expression et le charme.

Tous les autres solistes ont fort bien rendu leur partie.

Le sermon de circonstance a été donné par le Rév. Père Vignon. "La fidélité est le caractère de la vraie grandeur" tel fut le sujet de cet excellent sermon.

Le révérend père a su faire, avec délicatesse, l'éloge du lieutenant-gouverneur, qu'il donna comme un modèle de fidélité à ses devoirs de père de famille, de citoyen, de gouverneur de son peuple et de père des pauvres. "Il prend part à votre fête, a-t-il dit, et c'est un grand honneur d'avoir au milieu de vous le premier citoyen de votre province ; il est fidèle à sa mission, et s'il prend part à vos joies, il sait aussi avec générosité prendre part à vos peines." Ces paroles allèrent au cœur de l'assistance par un grand nombre, dans ces temps d'infortune, se rappelaient que bien des larmes ont été séchées par les dons généreux de son Excellence.

C'était là rendre l'expression de reconnaissance qui était dans tous les cœurs, et la foule, qui entourait son Excellence au moment du départ, témoigna combien est populaire notre gouverneur.

La quête du jour fut faite par MM. Langlais, Thibodeau, Dumontier et Rouillard, et elle a été abondante.

Après la messe, tous les membres de la société se réunirent dans la sacristie, et là, le président, au nom de la société, remercia le révérend père Dazé de toutes les bontés, de tous les services que la maison des Oblats avait rendus à l'Union St. Joseph. Le révérend père Dazé répondit en termes appropriés, et il fit ressortir les beautés qui résultaient de l'union, de l'accord des membres de la société, et fit des souhaits pour qu'il en fut toujours ainsi. Alors tous les membres de la société se séparèrent.

Ainsi se termina cette belle fête. Les membres de l'Union St. Joseph se rappelleront longtemps de ce beau jour. Puissent ces fêtes chrétiennes aux pieds des autels perpétuer l'accord et l'union qui fait la force d'une société comme d'un peuple !

A la Basilique, l'office a été chanté par Monseigneur l'Archevêque. Le chœur était décoré avec beaucoup de richesse et de goût. Le sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé L. Langis qui s'en est acquitté avec beaucoup de talent.

Le chant sacré comme l'exécution des morceaux a été aussi fort beau. La chapelle dédiée à St. Joseph était éblouissante par les mille feux qui brillaient sur l'autel.

A chacun son tour.

A nos débuts dans le journalisme nous avions écrit : "Après avoir parcouru la Belgique, les voyageurs sont descendus en suivant le Rhin jusqu'à Strasbourg." A ce sujet la Minerve nous fit une leçon de géographie. Nous aurions dû écrire : ils ont remonté le Rhin. C'était là une petite faute bien excusable chez un débutant. Mais que dire de la Minerve qui écrit, vendredi dernier ce qui suit :

Les inondations ravagent en ce moment le continent américain. On télégraphie d'Allemagne : Dans cinq villages des bords du Danube, 521 maisons que l'inondation avait minées, se sont écroulées du 7 au 9 courant. Il est impossible de compter les maisons ruinées à Pesh

et dans les faubourgs. La récolte de quatre cents mille carres de champs de maïs est entièrement perdue en Hongrie. Si l'inondation persiste, de magnifiques résidences occupant des quartiers de Pesth Buda s'écrouleront nécessairement. Le 8 courant, l'île de Capri, en avant de Pesh, a ses cinq villages submergés et toutes leurs habitations, à l'exception de dix ont été entraînées.

L'Allemagne, la Hongrie, le Danube dans le continent américain ? Allons, confrère, votre science géographique est descendue, et la nôtre remonte !

Chemin de fer de Québec au Lac St. Jean.

La votation pour ratifier le règlement adopté par la corporation, accordant un octroi d'argent pour aider à la construction du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, s'est terminée, samedi après-midi, à 4 heures. A la clôture, la votation était comme suit :

Table with 2 columns: Name and Votes. Jacques-Cartier... 11, Saint-Roch... 10, Saint-Pierre... 11, Champlain... 11, Palais... 11, Saint-Louis... 10, Saint-Jean... 9, Montcalm... 13. Total: 580. Majorité: 506.

Le chiffre des votes dépasse ainsi le tiers des votants enregistrés sur la liste.

A la compagnie de se mettre à l'œuvre !

In minimis magni.

Enthousiasmés de la grande victoire qu'ils ont remportée sur un de leurs adversaires en lui enlevant de haute main un contrat qu'un comité de la chambre lui avait offert, nos braves et magnanimes libéraux viennent de repartir pour de nouveaux exploits.

Insensibles dans les questions les plus graves, touchant l'avenir de la confédération, dont ils ne s'occupent guère, et de la province, dont ils se nargent, ils deviennent intraitables quand il s'agit d'un job à partager, d'une position à accaparer ou d'un adversaire plus faible à écraser.

Leur courage alors ne connaît plus de bornes. Ils se lancent comme des lions. On connaît le résultat de leur première campagne, leur victime, M. D'Amboise s'est chargé lui-même d'en illustrer les remarquables faits de façon à le venger assez cavalièrement de ses piètres persécuteurs.

Nous craignons fort pour ces braves qu'il n'ait encore pour raconter la campagne nouvelle qu'ils viennent d'entreprendre, un autre style à adopter que le style épique.

Dans le premier cas le rôle à jouer était assez mesquin et l'on avait lancé les infirmes à l'avant-garde.

Mais le résultat obtenu a éveillé une ardeur nouvelle chez ces grands hommes et les voilà repartis.

Il s'agit cette fois de déshonorer un comté canadien français, coupable d'avoir élu M. Daoust de préférence à un libéral. Pour cette honorable besogne, les plus habiles ne devaient pas être de trop.

Voilà pourquoi M. Taschereau, appuyé par le brillant M. Laurier, entreprenant la tâche de secouer la poussière de dossiers enfouis depuis 1866, pour trouver de quoi flétrir un compatriote et se venger de cette façon de la victoire qu'il a si facilement remportée sur eux dans le comté des Deux-Montagnes.

Trop peu courageux pour aller porter devant les électeurs de ce comté les accusations qu'ils prétendent avoir contre lui, ils ont préféré porter leur coup dans une enceinte où ils espéraient être appuyés dans la proportion de quatre contre un.

Mais ils comptaient sans leur hôte, et nous est avis que la boue qu'ils veulent faire rejaillir ne touchera pas d'autres personnes qu'eux mêmes.

MM. Masson et Cameron ne prirent que peu de temps pour jeter nos braves spadassins en désarroi et montrer l'odieuse du procédé qu'ils veulent adopter.

Nos lecteurs ont lu les faits énoncés par ces deux députés, et ont pu voir la mesquine idée de persécution et de vengeance qui a présidé à cette démarche des libéraux.

Chose singulière, ces libéraux si délicats ont consenti à siéger aux côtés de M. Daoust après les faits qu'ils veulent remettre au jour, pendant cinq ou six années. Ils l'ont gardé comme employé depuis 1873 jusqu'à l'automne dernier, époque à laquelle ils lui ont accordé un gratuité de \$400 en le déchargeant du service, et ce n'est que maintenant qu'il est élu à l'unanimité par un comté qu'ils n'ont pas eu le courage de lui disputer, qu'ils cherchent à le marquer d'une flétrissure.

Leur haine est tellement aveugle qu'elle les empêche même de comprendre que si M. Daoust était véritablement disqualifié à siéger à la chambre des communes, le discrédit rejaillirait non seulement sur lui, mais sur le gouvernement qui, gardien de l'honneur et de la loi du pays, aurait toléré qu'un homme flétri par les tribunaux, fut officier du gouvernement, et aurait poussé la faiblesse jusqu'au point de lui accorder les honneurs d'une gratuité à sa retraite du service civil.

S'il y a flétrissure quelque part, est-ce sur le comté qui, se basant sur un semblable témoignage de la part du gouvernement, a accordé sa confiance à l'homme qui en a été l'objet, ou sur le gouvernement lui-même que les Taschereau et les Laurier sont employés à servir ?

M. Masson les a dépeints correctement en disant qu'ils sont in minimis magni, d'autant plus grands que la chose à entreprendre est plus mesquine et plus basse. Le mérite de cette question sera connu

sans délai, car les papiers concernant cette affaire vont être soumis immédiatement à la chambre, et puisqu'elle a été remise au jour après dix ans écoulés, il importe maintenant que le public en connaisse toute la nature et la portée. —(Nouveau Monde)

Le Pont Royal Albert.

L'Assemblée convoquée par Son Honneur le Maire pour discuter le projet d'établir un pont sur le fleuve St. Laurent, vis à vis l'île Ste. Hélène, a eu lieu, mercredi soir au marché Bonsecours.

Plus de 800 personnes y assistaient. Parmi les personnes présentes, on remarquait l'hon. J. Young, les échevins David, Gauthier, Rivard, MM. Louis Beaudin, M. P. P. M. Laurent, P. S. Murphy, E. L. DeBellefeuille, Dr. Ricard, J. J. Hatton, A. P. McDonald et un grand nombre de personnes intéressées à l'entreprise.

M. DeBellefeuille fut prié d'agir comme secrétaire. Son honneur le maire Hings-ton présidait.

L'hon. M. Young prit le premier la parole, et fit bonne justice des objections que l'on élevait contre la réalisation de cet important projet. Il termina en proposant, seconde par l'échevin David, que le président et le secrétaire fussent priés de transmettre la pétition qui venait de lire aux trois branches de la Législature, en appuyant sur la signification de l'Assemblée qui venait d'avoir lieu en sa faveur. La motion fut adoptée à l'unanimité.

M. Beaubien se prononça fortement en faveur de l'entreprise qu'il considérait comme très favorable à la prospérité de toute la ville. Il montra que le Grand-Tronc était libre d'imposer de fortes charges sur les compagnies qui étaient forcées de se servir du Pont Victoria et que le commerce du pays souffrirait aussi grandement, si le projet n'était pas réalisé.

MM. Robillard, A. P. McDonald et C. Thibault parlèrent tous dans le même sens.

Pour notre part, nous sommes convaincu que l'entreprise est d'une importance majeure pour Montréal, et que toutes les parties de la ville sans distinction en bénéficieraient. Les quelques objections que l'on souleva viennent d'un intérêt personnel mal entendu. Il est à espérer que les hommes éclairés, qui sont à la tête du projet, sauront le mener à bonne fin, et assurer à notre cité une nouvelle source de prospérité. —(Nouveau Monde)

PARLEMENT FEDERAL.

CHAMBRES DES COMMUNES.

Ottawa, 16.

L'Orateur prend son siège à 3 hrs. Après quelques affaires de routine, M. Taschereau propose que les journaux de la chambre d'Assemblée de la province de Québec, pour la session de 1866, relativement à la production de certains documents dans l'affaire de la Reine vs. J. B. Deoust, soient maintenus à la tête du projet, sauront le mener à bonne fin, et assurer à notre cité une nouvelle source de prospérité. —(Nouveau Monde)

Avant de quitter cette chambre comme doit le faire tout député quand on dit une motion qui le concerne personnellement, je demande qu'il me soit permis de faire la déclaration suivante :

Anoïs de mars 1865, deux accusations furent portées contre moi. On m'accusait d'avoir forgé la signature de mon beau frère sur deux billets, l'un de \$550 et l'autre de \$300. Je savais que mon beau-frère m'avait autorisé à mettre son nom sur ces billets ; je savais aussi qu'une personne avait été témoin de la chose. Mais lorsque j'ai été appelé à répondre à la première accusation, je ne pouvais pas faire serment moi-même que cette autorisation m'avait été donnée, et j'ai été déclaré coupable, parce que je n'avais pu produire de témoin pour appuyer mon témoignage. Le procès a été publié dans les journaux et le témoin dont j'ai parlé, ayant pris connaissance de la chose, est venu jurer que j'étais innocent.

J'ai comparu en mars pour répondre à la première accusation, et c'est en avril que l'on a fait mon second procès. Le témoin s'est donc rendu à la cour et a été interrogé. Les jurés, sans quitter leurs sièges, m'ont immédiatement acquitté, sur le témoignage rendu par le témoin. J'ai alors demandé à mon avocat de proposer que le verdict rendu sur la première accusation, fut annulé et qu'un nouveau procès fut accordé. Le juge Mondelet, devant lequel la motion a été faite, a annulé le verdict et m'a accordé un nouveau procès sur les affidavits que j'ai présentés et qui constataient que l'avocat de la Couronne consentait à ce qu'un nouveau procès fut accordé.

Lorsque ma cause est venue devant le juge Aylwin, pour le nouveau procès, il a prétendu que ce nouveau procès avait été accordé illégalement, parce que aucun procès ne peut être accordé seulement sur des faits. Il a décidé que cette affaire devait être renvoyée à la Cour d'Appel.

Au terme criminel suivant, M. Ramsay comme avocat de la couronne, a demandé jugement contre moi, et le juge Mondelet, devant lequel la motion était faite, a refusé de la recevoir, déclarant que l'ordre qu'il avait donné d'annuler le verdict contre moi, n'avait jamais été annulé et, qu'en conséquence, il n'y avait contre moi aucun verdict sur lequel on pouvait prononcer une sentence.

Je pourrais terminer ici cette déclaration, mais, M. l'Orateur, je crois qu'elle ne serait pas complète si je n'attirais votre attention et l'attention de cette honorable chambre sur le fait qu'après ces accusations qui ont été portées contre moi, j'ai été élu à cette chambre par acclamation et que j'ai siégé comme député des Deux-Montagnes pendant tout un parlement ; que les membres du gouvernement actuel, qui étaient alors dans cette chambre, ont siégé à mes côtés ; que l'hon. juge en chef Dorion, alors

chef de l'opposition bas-canadienne, a aussi siégé en même temps que moi ; mais aucun de ces honorables députés, pendant tout ce temps, n'a fait de motion contre moi. Depuis que le gouvernement actuel est au pouvoir, a-t-il jamais donné instruction à quelque officier de la Couronne de demander qu'une sentence fut prononcée contre moi, sur ce premier verdict qui a été rendu il y a déjà dix ans ?

Après cette déclaration, M. l'Orateur, je pense que je puis laisser mon affaire aux membres de cette honorable chambre, espérant bien qu'ils me rendront le siège que mes électeurs m'ont donné dernièrement en m'élisant par acclamation.

M. Masson : Je pense que la Chambre a droit de savoir si, après la déclaration faite, par l'honorable député des Deux-Montagnes, déclaration qui répond d'une façon concluante à toute accusation que l'on pourrait porter contre lui, je pense, dis-je, que la chambre a le droit de savoir si l'auteur de la résolution ou quelque autre député présent, doute de quelques uns des avancés faits par l'honorable député. Si l'on accepte, cette déclaration j'espère que l'honorable Premier Ministre prendra cette question en main et proposera que la chambre passe à l'ordre du jour suivant.

M. Laurier : Tout en désirant discuter cette question sans passion, je crois que l'on devrait renvoyer au comité des privilèges et élections les faits rapportés, afin que la position légale du député élu soit clairement établie.

Je ne puis comprendre comment un juge puisse annuler un verdict et accorder un nouveau procès.

M. Cameron, (Cardwell) dit que l'honorable député de Drummond et Arthabaska a montré, par ses arguments, que cette affaire devait être examinée soigneusement. Je partage l'opinion de mon hon. ami, dit-il, ce n'est pas une question que l'on doit discuter avec esprit de parti. Si le témoin qui a comparu dans le second procès eût rendu témoignage lors du premier, il y aurait eu sans doute un verdict d'acquiescement. Les mesures que l'on a prises au sujet de l'appel sont absolument contraires à la loi et sont sans précédent.

Si les faits rapportés à la Chambre sont bien fondés, l'honorable député des Deux-Montagnes devait être acquitté par la Cour.

Je crois qu'il est plus avantageux pour l'honorable député que l'affaire soit renvoyée au comité des privilèges et élections.

L'hon. M. Blake suggère que les documents demandés soient présentés sans plus de discussion.

Après quelques remarques de M. Masson, la motion est adoptée.

Les documents demandés sont lus en français seulement, puis l'Orateur dit que le Greffier lui a annoncé que, dans les affaires de ce genre, on a l'habitude d'insérer les déclarations des députés dans les votes et délibérations.

M. Masson.—Il y a environ deux ans, M. Delorme, le député du comté de Provencher, a été attaqué en cette chambre, et l'on a consigné seulement dans les journaux qu'il avait fait une déclaration.

L'hon. M. MacKenzie.—Il est possible que cette question soit laissée de côté pour quelque temps et qu'elle soit ensuite réglée d'une façon définitive.

L'hon. M. Cameron, (Cardwell).—Si les documents sont enregistrés dans les journaux, je crois que la déclaration devrait aussi être enregistrée.

M. Masson : Je crois que l'on ne devra pas mettre dans les journaux le texte de la déclaration, mais seulement ce que l'hon. député voudrait y mettre.

Il s'élève ensuite une longue discussion sur la question de savoir si la déclaration de M. Delorme a été insérée dans les journaux.

L'Orateur décide qu'en justice pour l'honorable député, la déclaration doit être enregistrée.

On reprend le débat sur la motion demandant de renvoyer au comité des privilèges et élections l'affaire Daoust.

M. Mousseau : il n'y a rien devant cette chambre contre le caractère de l'hon. député des Deux-Montagnes. Si l'on veut prendre des procédures contre lui, on doit le faire devant un tribunal légal. En renvoyant cette affaire à un comité de la chambre, on jette du louche sur le caractère d'un député. Mais on a dit qu'à moins que cette chambre ne prenne des mesures pour mettre fin à cette difficulté, l'honorable député est exposé à voir prendre des procédures contre lui dans les cours de justice. Si l'on peut prendre ces procédures, il est certain qu'aucune décision de cette chambre n'aura l'effet de les arrêter.

J'espère que cette affaire ne sera pas renvoyée au comité des privilèges et élections, mais que le ministre de la justice proposera que l'on passe aux autres questions à l'ordre du jour.

Les cours et les électeurs de tout un comté ont reconnu l'innocence de l'honorable député des Deux-Montagnes ; ainsi ce serait mettre en doute la honno foi de ces jugements, que de renvoyer cette question au comité des privilèges et élections.

Il est finalement décidé de renvoyer cette question au comité des privilèges et élections, afin que l'on puisse chercher des précédents pour guider la chambre, et pour que l'on ait l'occasion d'examiner le côté légal de la cause.

A propos de l'item 9, allouant \$48,250 pour le paiement des salaires aux officiers du département des finances.

M. BOWELL fait remarquer que ce montant accuse une augmentation.

L'hon. M. TUPPER aime à croire que l'appropriation sera suffisante pour assurer la publication fidèle des recettes et des dépenses dans la "Gazette Officielle." Il ne convient pas du tout, dit-il, que le département des finances publie des états qui ne sont rien moins que mensongers ; on s'aperçoit de la chose après plusieurs mois. Cela est réellement disgracieux.

L'hon. M. Cartwright : Les erreurs les plus importantes qui se sont glissées dans ces rapports, ont été faites au mois de septembre dernier, quelques jours avant mon départ pour l'Angleterre. A mon retour, au mois de décembre, l'on a attiré mon attention sur ses erreurs et

j'ai fait immédiatement états pour les six mois. Après les recherches que j'ai faites dans le département, j'ai découvert qu'un erreur clérical avait été faite par un des subalternes. Cet employé a été réprimandé. Sans doute, l'honorable député ne désire pas que l'on inflige une punition à cet employé.

L'hon. M. Tupper.—Il a cependant infligé de grands châtiements à d'autres.

L'hon. M. Cartwright.—A l'avenir, je ferai en sorte que les rapports soient plus fidèles. J'ai donné des ordres sévères pour que les états que l'on publie maintenant correspondent le plus possible avec ce que l'on appelle les "états des dix jours."

Les items 10 et 11 sont aussi passés. M. Kirkpatrick fait remarquer à son tour que, depuis deux ans, les estimations ont subi une augmentation de \$1,000,000 ; il est d'opinion que ce fait ne veut pas dire que le gouvernement pratique l'économie sur une haute échelle.

La chambre s'ajourne à 12.30.

Echos du Centenaire.

Philadelphie, 14 mars

La question d'ouverture ou de fermeture des bâtiments de l'Exposition le dimanche, n'est ni la seule ni la plus importante qui préoccupe les Philadelphiens. Comment retenir à Philadelphie le flot de visiteurs qu'attirera nécessairement l'Exposition ? Comment les loger ? comment les nourrir ? Voilà le problème dont on a longtemps cherché et dont on cherche encore la solution. Le très petit nombre d'hôtels de premier ordre que possède Philadelphie, n'est en mesure d'accueillir qu'une fraction pour ainsi dire infinitésimale des visiteurs attendus. Il est vrai que des hôtels temporaires ont été installés aux abords des terrains du Centenaire, et que d'autres sont en construction sur divers points de la ville. Mais, même en ajoutant la capacité de ces accommodations de circonstance à celle des hôtels déjà existants, on a reconnu qu'on était bien loin du but voulu, et que la grande masse des visiteurs se trouverait encore dans l'impossibilité de se loger en ville.

En vue de remédier à cet état de choses, une organisation s'est formée sous le nom de "Centennial Lodging-house Agency." Son objet était de suppléer à l'insuffisance des hôtels réguliers, en procurant "le vivre et le couvert" aux étrangers dans les boarding-house et les maisons particulières. Conséquentement, l'Assemblée a publié des circulaires informant les particuliers et les personnes recevant des pensionnaires, qu'elle était prête à traiter avec eux pour la fourniture de la table et du logement aux visiteurs qui auraient pas trouvé ailleurs ces commodités. Les contrats stipulent que les hôtes adressés par l'Agence recevront une chambre convenable, un déjeuner composé de thé et café, viande chaude ou poisson, légumes, pain et beurre et un souper consistant en thé et café, viande, pain et beurre. Il n'est pas question de payer la supposition étant que ce repas sera pris sur les terrains du Centenaire. Le prix de "l'accommodation" ainsi détaillée a été fixé à \$2.50 par jour, payable en coupons, que l'Agence rembourse deux fois par semaine aux porteurs.

La parfaite honorabilité des membres de l'Agence ne permet pas de supposer un but de spéculation ou de profits personnels, mais le résultat de son initiative n'est rien moins que satisfaisant. Sa pensée était, évidemment, que les conditions proposées seraient acceptées par les propriétaires de maisons convenables et par les maîtres de pensions particulières de premier ordre ; et conséquemment que les étrangers qui leur seraient envoyés "en seraient logés et nourris à peu près aussi bien que dans un bon hôtel. Mais l'attente de l'Agence a été grandement trompée. Elle a passé une foule de contrats—8,000, dit-on, mais seulement avec les propriétaires d'établissements de 8e ou 10e catégorie, les autres ayant sans exception refusé de souscrire aux conditions offertes, dans l'espoir, probablement, d'en obtenir de plus avantageuses en traitant directement avec les visiteurs.

L'Agence a fait ce qu'elle a pu, et il serait injuste de la rendre responsable des mauvais vouloirs contre lesquels se sont heurtées ses bonnes intentions. Mais on ne peut se dissimuler que le résultat obtenu est déplorable. Les états blissements qui ont passé des contrats avec elle pour fournir aux voyageurs la chambre, le déjeuner et le souper, moyennant \$2.50 par jour, appartiennent à un ordre si infime que, dans presque tous, l'accommodation stipulée serait cherement payée à \$1 par jour, même en tenant compte de l'augmentation de prix qui sera un des corollaires inévitables du Centenaire.

Les visiteurs installés par les soins de l'Agence auront donc à payer pour un misérable logement et une détestable nourriture \$2.50 par jour, somme à laquelle il faut ajouter \$1 au minimum pour le dîner non compris dans le contrat. Ce prix, qui serait modique dans un hôtel ou une pension convenable, est véritablement exorbitant, si l'on considère la qualité tout à fait inférieure des compensations. Il est aussi de la portée des gens de ressources limitées, classe dans laquelle se recrutera l'immense majorité des visiteurs à l'Exposition. Supposez en effet un mari et sa femme, de cette classe, allant passer une semaine à Philadelphie. Le séjour leur coûterait, rien que pour la table et le logement, \$49. Combien seront en état de supporter une pareille dépense ?

Les mesures prises, dans d'excellentes intentions, par la "Centennial Lodging House Agency," ont donc abouti à un fiasco complet, et il est temps que les Philadelphiens trouvent un autre moyen d'offrir une hospitalité plus confortable et moins coûteuse aux visiteurs, sinon ceux-ci s'établiront à New-York, au Cape May, à Long Branch, etc. et ne traverseront Philadelphie que comme des oiseaux de passage.

Une bonne recommandation faite aux exposants par le correspondant du Temps

à Philadelphie : Il serait bon que les exposants français...

Echos d'Ottawa.

Le comité des Comptes Publics s'est réuni ces jours derniers, mais rien d'important n'y a été fait.

M. C. J. Brydges a comparu aujourd'hui devant le comité sur la dépression commerciale...

Le Dr Tupper souffre d'un mal de gorge qui l'empêche de parler.

La fête de St. Patrice a été célébrée à Ottawa, par un service à la cathédrale...

Au Sénat la seconde lecture du bill de la Chambre des Communes...

La manufacture de M. Somerville a été ce matin la proie des flammes.

INFORMATIONS.

Les contributions de l'Autriche, fournies par plus de 500 exposants...

On nous apprend que M. Dumoulin, sheriff des Trois-Rivières...

Il vient d'être présenté dans la législature du Nouveau-Brunswick...

L'hon. M. Penny, a présenté au sénat une pétition contre l'incorporation...

On dit que les autorités du Bureau de Québec ont l'intention d'annuler...

Des lettres reçues du Nord-Ouest, nous apprennent que la santé de S. G. Mgr. Grandin...

FAITS DIVERS.

SOMMAIRE DE LA PREMIERE PAGE:—Feuilleton. L'héritier du Mandarin...

REMERCIEMENTS.—M. Ferd. Savary de St. Raymond remercie cordialement...

FÊTE ST. PATRICE.—Nos concitoyens d'origine irlandaise ont célébré ce matin leur fête patronale...

La procession qui était très nombreuse a laissé la Halle Champlain à neuf heures...

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs, sur l'annonce de M. C. Darveau...

GRANDE INVENTION.—LLOYD, le fameux géographe, qui a fait toutes les cartes géographiques pour le général Grant...

—Les amateurs de la belle musique apprendront avec plaisir qu'il se prépare un grand concert pour jeudi le 23 Mars...

—Ce matin, à 1 heure 15 minutes, le printemps de 1876 a commencé.

—Les questions innombrables et souvent compliquées qui les Compagnies d'assurance ont à traiter, réclament une Direction assidue et constante...

COUR SUPÉRIEURE.—Dans la cause de Dame Marie Anne Claire Symes, marquise de Bassano, vs Maurice Cuvillier...

CONCERT A LA SALLE VICTORIA.—Le concert donné vendredi soir à la salle Victoria, sous les auspices de l'Institut littéraire de St. Patrice...

Le corps de musique de la Batterie B. a ouvert la soirée par le morceau toujours bien goûté : St. Patrice Day.

Le président de l'Institut, M. John Lane adressa ensuite la parole à l'assemblée. Il fit en quelques mots l'histoire de cet institut fondé par le Rév. Père Nelligan...

Il présenta aussi les remerciements de l'Institut à M. Adolphe Hamel pour avoir pris la direction de ce concert...

Un grand chœur de l'ode symphonique de Christophe Colomb avec accompagnement de corps de musique et de l'orchestre a été très bien rendu.

Nous devons des félicitations à Mme Lynch, aux Dames Owen, Coote, Fitzpatrick et Miller pour les différents soli qu'elles ont fait.

Un solo de cornet par M. Ernest Lavigne a soulevé également les applaudissements de la salle.

Le petit ménestrel, avec solo par M. J. P. Stafford a été fort goûté.

Le Rév. P. Connolly, d'Inverness, se leva ensuite et félicita l'Institut littéraire sur l'acquisition qu'il avait fait de la salle Victoria...

Notre excellent corps de musique de la Batterie B. a ouvert encore la seconde partie du programme en jouant une grande fantaisie : Erin.

Nous tenons ici à mentionner les noms de Madame Caldwell, de Mademoiselle Deegan qui ont chanté avec un talent vraiment remarquable.

pour la circonstance et leur témoigner leur respect et leur amour filial.

NOUVEAU JOURNAL.—La Gazette de Montréal annonce que, dans quelques semaines, un nouveau journal "évangélique" français fera son apparition à Montréal...

On sait que ce M. Le Metayer-Masselin a récemment embrassé la "foi" de Chiniquy. C'est la plus pauvre comme la plus chétive des recommandations.

Annonces Nouvelles.

Pour paraître prochainement.—C. Darveau. Salle Victoria.

DÉJEUNER.—Cocoo de Epps.—Agréable et re-confortant.—Par une connaissance approfondie des lois naturelles qui régissent l'opération de la digestion...

C'est par le prudent usage, de tels régimes de nourriture, qu'on peut graduellement rétablir une constitution mauvaise au point de la mettre en état de résister à toutes sortes de maladies.

Chaque paquet porte l'inscription : "JAMES EPPS & Co., Homœopathiques Chimistes, 48, rue Threadneedle, et 170, Piccadilly, Londres.

Samedi, le 18 courant, Madame Caroline Duherger, épouse bien aimée de J. F. Peachy, Ecuyer, architecte et conseiller de la Cité...

Pour Paraître Prochainement.

UN petit volume destiné spécialement aux mères de famille canadiennes, intitulé "De la manière d'élever les jeunes enfants au Canada"...

Le tirage sera limité à 2,000 exemplaires dont l'éditeur-imprimeur s'est assuré l'écoulement à Québec et à Lévis.

C. DARVEAU, Imprimeur, Côte de la Basse-Ville, Québec, 20 Mars 1876—3f 960

Salle Victoria, RUE STE. ANNE, JEUDI, 23 MARS

GRANDE SOIRÉE MUSICALE.

Sous l'habile direction de M. Gustave Gagnon.

PROGRAMME.

Ouverture.—Le Billet de Marguerite.—Gevaert Orchestre.

"Le Desert,"

Musique Symphonique, Dramatique en trois parties, exécutée par un chœur puissant soutenu par l'orchestre comprenant 100 EXÉCUTANTS.

Solistes.—Messieurs Dery, Plamondon. Pianiste.—Mademoiselle Coote.

Directeur.—Monsieur Gustave Gagnon. Admission.—Parquet, 50 cts.—Galleries, 25 cts.

Billets en vente chez A. Lavigne, A. & J. Vézina, rue St. Jean, et chez C. E. Holiwell, vis-à-vis le bureau de poste.

Directory of Irwin, 1876-77.

De la Cité de Québec, Lévis et des principales villes et villages sur le St. Laurent, de Soré à Gaspé, et les stations des chemins de fer de Québec et de la Rivière-du-Loup.

Information historique, Descriptive et générale, d'une grande valeur et une mappe de la Cité.

Copies des travaux qui seront présentées aux Chambres de commerce des principales villes de la Puissance, de New-York, Philadelphie, Portland, Glasgow, Liverpool, Belfast, Bie et Ha.

THIS PAPER IS ON FILE WITH Where Advertising Contracts can be made.

Salle Jacques Cartier, SAINT-ROCH, MARDI, 21 MARS 1876.

Grande Soirée Dramatique et Musicale par l'Union St. Joseph.

Sous la direction de M. Ernest Lavigne, avec le concours de l'Union Musicale, de la bande de l'Union St. Joseph, des principaux artistes et amateurs de Québec.

ET UN ORCHESTRE DE 40 EXÉCUTANTS. PROGRAMME.

1ère Partie. "Le Billet de Marguerite" Orchestre. Gavart. Romance de "Si j'étais Roi" —..... A. Adam par M. E. Dery

Grand chœur bachique de "Christophe Colomb, de E. David, avec accompagnement de l'orchestre par l'Union St. Joseph et l'Union Musicale.

"La Mandolinata" —..... Palodhite par Mademoiselle E. Levasseur.

"Duo de la Favorite" —..... Donizetti. par Mademoiselle S. Rhéaume et M. E. Dery

LE RETOUR DES COLONIES, Drame en 2 Actes, par l'abbé Le Baudin. PERSONNAGES :

M. Jérôme, colon —..... Geo. Rousseau. Walter, chevalier d'industrie —..... O. Falardieu.

"Ask me no more" romance, avec accompagnement d'orchestre.—Mad. Fitzpatrick —..... Millard.

"Le Penseroso" —Mademoiselle A. Venet —..... Villozi.

"Sérénade" avec accompagnement de l'orchestre.—M. P. Laurent —..... Schubert.

"Grand chœur des Sauvages," de Christophe Colomb, avec orchestre.—L'Union St. Joseph et l'Union Musicale.—F. David.

Le Tresor ou la Paresse Corrigée, par E. Doin, Comédie généralement redemandée. PERSONNAGES.

La Goutte —..... O. Falardieu. Camerluc —..... Ed. Rousseau.

MM. A. Hamel et J. Lemoine présideront au piano. ADMISSION (Parterre 50 cts. Galleries 25 cts.)

NOUVELLES MARCHANDISES —DU— PRINTEMPS.

DEPARTEMENT DES MESSIEURS !!!

NOUS annonçons respectueusement que nous avons maintenant reçu un grand assortiment de Marchandises Nouvelles pour le printemps.

Nous désirons attirer l'attention spéciale sur la grande variété de nos Tweeds Anglais, Ecosais et Canadiens.

Serges pour Habits, etc., etc., provenant des meilleurs manufacturiers et dans les derniers goûts.

Nous avons dans notre Etablissement un Tailleur de première classe venant de Londres. Et tout ordre pour Habillements qui nous sera confié sera exécuté promptement et suivant les dernières modes.

PRIX MODÉRÉS. F.YFE & GARNEAU 21, RUE LA FABRIQUE, Québec, 8 Mars 1876.

Société Permanente de Construction des Artisans. AVIS.

DIRECTEURS : JOS. G. BOSSE, Président. S. LESAGE, Sec. Vice-Président.

LA SOCIÉTÉ PRÊTE DES MONTANTS DE \$200 ET PLUS, dans la Ville et la Campagne.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ demandera un Conseil de cette Cité, la permission d'ériger sur sa propriété, coin des rues St. Anselme et Charest, Quartier Jacques-Cartier, une bâtisse et d'y placer un engin à vapeur pour des fins industrielles.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ demandera un Conseil de cette Cité, la permission d'ériger sur sa propriété, coin des rues St. Anselme et Charest, Quartier Jacques-Cartier, une bâtisse et d'y placer un engin à vapeur pour des fins industrielles.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ demandera un Conseil de cette Cité, la permission d'ériger sur sa propriété, coin des rues St. Anselme et Charest, Quartier Jacques-Cartier, une bâtisse et d'y placer un engin à vapeur pour des fins industrielles.

200 BARILS de Poix Noire. 200 BARILS de Ooudron. Brats Vert, Gomme de Pin, Résine, Etoupe en grande quantité, à vendre à bon marché.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ demandera un Conseil de cette Cité, la permission d'ériger sur sa propriété, coin des rues St. Anselme et Charest, Quartier Jacques-Cartier, une bâtisse et d'y placer un engin à vapeur pour des fins industrielles.

Compagnie d'Assurance Nationale. MONTREAL.

CAPITAL \$2,000,000. DIRECTEURS :

ALEX. W. OGLIVIE, Sec. M. P. P., (Directeur de la Banque d'Échange du Canada.) WM. ANGUS, Sec. (Président de la Compagnie de papier du Canada.)

LA dernière Session du Parlement de la Puissance, dans le but de s'occuper d'affaires ayant trait à l'Assurance contre le feu.

Les promoteurs croient qu'il y a encore suffisamment de la place pour plusieurs Compagnies d'Assurances Canadiennes, que leur organisation suppléera non seulement au manque de facilités additionnelles pour gérer les affaires mais remplira encore un but patriotique au moyen de ces institutions locales, en prenant dans le pays, le capital nécessaire pour pourvoir à son développement.

Justicié la plus grande partie des affaires d'assurance dans le Canada—tant contre le feu que sur la Vie—ont été faites par des Compagnies étrangères. Nous avons maintenant un capital suffisant dans le pays, et les canadiens doivent être guidés dans les affaires commerciales du pays par un sentiment d'orgueil national et d'ambition, surtout à l'égard de l'Assurance, et donner leur support aux Compagnies Canadiennes.

La Compagnie étant organisée pour transiger des affaires générales sur l'Assurance contre le feu, se propose de se limiter strictement à un cours légitime, observant un juste milieu, prenant des taux proportionnés et sur des risques raisonnables seulement.

T. H. MAHONY, Agent. No. 51, Rue St. Pierre, au pied la Côte LaMontagne, Québec. Québec, 3 Mars 1876—lan. 951

COMPAGNIE D'ASSURANCE "STADACONA" Contre le Feu et sur la Vie.

INCORPORÉ LE 26 MAI 1874. Capital Autorisé \$5,000,000

Depôt du Gouvernement \$100,000. BUREAU PRINCIPAL : 20, RUE ST. PIERRE QUEBEC.

BUREAU DES DIRECTEURS : Président.—J. B. RENAUD, Sec. Directeur de la Banque Union du Bas-Canada.

Vice-Président.—Hon. J. SHARPLES, Directeur de la Banque Union du Bas-Canada. Hon. E. CHINIC, Président de la Banque Nationale.

C. TETU, Directeur de la Banque Nationale. JAMES C. ROSS, Sec. Président de la Banque de Québec.

P. E. CASGRAIN, Sec. M. P. Des bureaux locaux sont établis dans toute la Puissance. Les polices d'Assurance contre le feu et sur la vie sont émises à des taux modérés.

Demenagement. PIANOS !!! Des celebres manufactures de I. P. DERY, Libraire, 47, RUE ST. PIERRE, BASSE-VILLE.

Le Soussigné désire informer le PUBLIC en GÉNÉRAL, que devant changer de LOCAL, au 1er MAI prochain, pour agrandir son établissement, il vendra à une GRANDE RÉDUCTION, toute la balance de son stock, pour faire place aux nouvelles importations qui doivent lui arriver au printemps, et en même temps, offre à toutes ses pratiques ses plus sincères remerciements pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu jusqu'à ce jour.

Le Soussigné transportera son ÉTABLISSEMENT dans la maison voisine qu'il occupe actuellement, au No. 40, Rue St. Pierre, et située en face de chez MM. Edmond Giroux & fils (Pharmaciens), seulement qu'à deux portes du poste qu'il occupe à présent.

Il espère par son assiduité, mériter comme par le passé, une large part du PATRONAGE PUBLIC. L'assortiment est toujours des plus nouveaux.

Grande escompte accordé au commerce. I. P. DERY, Libraire, Rue St. Pierre, Basse-Ville, Québec, 6 Mars 1876. 926.

LA MACHINE A COUDRE APPLETON.

LA MACHINE A COUDRE APPLETON n'a pas de côté faible qu'il faut surveiller et soigner. Une fois mise en mouvement elle marche bien et produit de belles ouvrages. Ce degré de perfection a été obtenu au moyen particulier de son mécanisme. Chacune de ses parties est tellement adaptée à l'autre que du moment qu'on les réunit et qu'on les huile, elle est prête à faire l'ouvrage.

La tenton est "Automatique." Il n'est par conséquent jamais besoin de la changer l'importe quelle étoffe, l'on coud épais ou mince, soit avec du fil, de la soie, ou du coton. Cet avantage saurait-il jamais trop s'apprécier ? L'enlèvement de la navette, l'introduction de la bobine est la chose la plus simple du monde. On ne peut se tromper, elle rentrera comme il faut si elle rentre du tout. Combien de fois n'avons-nous pas entendu des Dames s'écrier : "Oh ! que ne puisse quelque personne ingénieuse inventer une machine à coudre à navette qui fasse moins de bruit que les machines en usage ; elles n'agitent les nerfs." La machine à coudre Appleton est comparativement sans bruit.

Pour bien la connaître et la pouvoir bien apprécier, il faut la voir et l'essayer. Ne manquez pas de la voir.

A vendre par L. N. ALLAIRE & CIE., Coin des rues St. Pierre et St. Jacques, Basse-Ville, vis-à-vis la Banque de Québec, Québec, 9 Février 1876. 628.

A VENDRE. 200 BARILS de Poix Noire. 200 BARILS de Ooudron. Brats Vert, Gomme de Pin, Résine, Etoupe en grande quantité, à vendre à bon marché.

A VENDRE. 200 BARILS de Poix Noire. 200 BARILS de Ooudron. Brats Vert, Gomme de Pin, Résine, Etoupe en grande quantité, à vendre à bon marché.

A VENDRE. 200 BARILS de Poix Noire. 200 BARILS de Ooudron. Brats Vert, Gomme de Pin, Résine, Etoupe en grande quantité, à vendre à bon marché.

A VENDRE. 200 BARILS de Poix Noire. 200 BARILS de Ooudron. Brats Vert, Gomme de Pin, Résine, Etoupe en grande quantité, à vendre à bon marché.

A VENDRE. 200 BARILS de Poix Noire. 200 BARILS de Ooudron. Brats Vert, Gomme de Pin, Résine, Etoupe en grande quantité, à vendre à bon marché.



Musique d'Orgue.

LE BUFFET D'ORGUE, recueil de 100 morceaux pour orgue ou harmonium par De Gellone. Prix \$1.50. En vente chez A. LAVIGNE, Editeur de Musique, Rue St. Jean, (Banque d'Épargnes.)

LE SERVICE D'ÉGLISE contenant la musique des sept Messes les plus en usage et suivis des Antiphones et versets propres aux Offices du soir pour ORGUE seul. Prix \$2.75. En vente chez A. LAVIGNE.

LE TRÉSOR DES ORGANISTES, recueil en 2 volumes de 100 morceaux faciles pour Orgue par chaque volume. Prix par volume \$3.00. En vente chez A. LAVIGNE, Editeur de musique, (Banque d'Épargnes.) Québec, 10 Mars 1876. 719.

Société Permanente de Construction des Artisans. AVIS.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ demandera un Conseil de cette Cité, la permission d'ériger sur sa propriété, coin des rues St. Anselme et Charest, Quartier Jacques-Cartier, une bâtisse et d'y placer un engin à vapeur pour des fins industrielles.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ demandera un Conseil de cette Cité, la permission d'ériger sur sa propriété, coin des rues St. Anselme et Charest, Quartier Jacques-Cartier, une bâtisse et d'y placer un engin à vapeur pour des fins industrielles.

AVIS. LE SOUSSIGNÉ demandera un Conseil de cette Cité, la permission d'ériger sur sa propriété, coin des rues St. Anselme et Charest, Quartier Jacques-Cartier, une bâtisse et d'y placer un engin à vapeur pour des fins industrielles.

On demande. Québec, 3 Mars 1876. L'ON DEMANDE immédiatement 20 BONNS AGENTS pour introduire le CÉLEBRE QUAKER CLEANER. S'adresser à CHS. E. PEASE, Pres't Green Maffig & Co., ou à L. N. ALLAIRE & CIE. Québec, 6 Mars 1876. 953.

